



La Tribune

HEURES DE TOMBÉE

ANNONCES RÉGULIÈRES :

Pour le **lundi** : matériel final le **vendredi à midi**

Du **mardi au vendredi** : matériel final **le jour avant** la publication **à midi**

Pour le **samedi** : matériel final **le mercredi à 16h**

ANNONCES CARRÈRES :

Pour le **mercredi** : matériel final **le mardi à midi**

Pour le **samedi** : matériel final **le jeudi à midi**

ANNONCES CLASSÉES :

Pour le **samedi** : matériel final **le jeudi à 16h**

Toute publicité annulée en dehors de ces délais sera facturée à plein tarif.

APPROBATION D'ÉPREUVES

Le client est entièrement responsable de la vérification finale de l'épreuve de sa publicité avant parution et devra retourner ses demandes de corrections et/ou son approbation par courriel ou par télécopieur, à l'attention de son représentant. L'absence d'approbation confirme l'acceptation de l'épreuve.

En conséquence, le client ne pourra exiger de remboursement pour des erreurs de contenu si l'épreuve lui a été acheminée.

Les publicités seront facturées lorsque déjà produites ou réservées et annulées après l'heure de tombée.